

Délibération n° 7	Conseil Municipal du 19 janvier 2017
Service : Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.5 - Finances/subventions
Objet : DETR 2017 - TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE « LA PYRAMIDE »	
Rapporteur : M.GHESELLE	
Synthèse de la délibération :	DETR 2017 : appel à projets TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE « LA PYRAMIDE »

Vu l'Article L,2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les modalités d'attribution de la DETR,

Vu les opérations éligibles au titre de la programmation 2017,

Considérant :

que la Commune dispose d'un bâtiment dénommé Maison de Quartier « La Pyramide » situé au cœur des quartiers prioritaires du contrat de ville,

que le bâtiment est mis à la disposition de nombreuses associations, et que son extension permettra d'accueillir le Conseil Citoyens et les médiateurs intervenant dans les actions menées au sein du contrat de ville, et favoriser ainsi le lien social,

que pour des raisons de vétusté et d'optimisation de l'espace, il convient de procéder à des travaux de réhabilitation et d'extension notamment par l'aménagement de la terrasse en bureaux,

que la rénovation de ce bâtiment sera requalifiée dans une démarche HQE avec utilisation d'un bois régional pour la partie bardage du bâtiment extérieur,

que le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 470 000 €uros HT, honoraires inclus, (architecte, étude de sol, étude thermique, diagnostic amiante, bureau de contrôle, CSPS...).

que la subvention pouvant être sollicitée dans le cadre de cette opération est de 117 500 €uros, soit 25 % du montant du projet, avec une bonification possible de 10 % si le dossier répond aux normes de certification HQE, soit 47 000 €uros, ce qui représente un montant total de subvention DETR sollicité de 164 500 €uros

que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
DESCRIPTIF DE L'OPERATION : (travaux de réhabilitation + Extension)		DETR (25%)	117 500,00 €
		+ bonification (10 %).....	47 000,00 €
Coût des travaux :	400 000,00 €	Conseil Régional (Rénovation Urbaine en faveur des QPV..	100 000,00 €
Honoraires AMO :	40 000,00 €	Subvention Région HQE/FBR..	46 500,00 €
Etudes diverses :	30 000,00 €	-----	-----
	-----	TOTAL SUBVENTIONS...	311 000,00 €
		Fonds Propres.....	159 000,00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

1°) approuver les travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment « Salle de la Pyramide » selon le plan de financement repris ci-dessus ;

2°) autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de la DETR 2017

Discussion

Monsieur THIEBAUX signale que la réhabilitation est nécessaire car c'est un quartier en état de délabrement qui mérite un réaménagement. Mais, il aurait aimé qu'on puisse mener une réflexion sur l'utilisation de cet équipement. Il y a des associations qui l'utilisent actuellement. Apparemment en prévision, cette salle devrait accueillir le conseil citoyen et médiateur. Il souhaite en faire un équipement au service de toutes les associations, une sorte de maison des associations avec des statuts municipaux en y incluant des pôles de compétences et de services à toutes les associations. Cette structure pourrait intégrer le réseau national des maisons d'associations pour pouvoir bénéficier de toutes les compétences, des services liés à ce réseau et cela permettrait une véritable aide aux associations étaploises. Il espère débattre de l'utilisation de cette salle si le projet arrive à son terme.

Monsieur GHESELLE précise que c'est l'aspect matériel qui est abordé dans cette délibération ensuite il y aura une réflexion pour que cette maison profite à tous.

Monsieur GHEZAL signale que dans le cadre de ce projet, cette salle ne va pas servir uniquement aux associations en place mais à toutes les associations.

Madame DELSAUX précise qu'elle pourrait être utilisée par la jeunesse et le sport.

Monsieur THIEBAUX signale que cette structure pourrait également intégrer les services liés à l'emploi situés à Berck.

Il est précisé au vu de la situation financière de la commune, deux scénarios étaient possibles :

- 1) une solution de base (bâtiment sans être dans la démarche HQE bois et filière locale)
- 2) un scénario incluant la démarche HQE filière bois local.

Finalement, on a trouvé évident de partir sur la 2ème solution dans le sens où on obtient plus de subvention puisqu'on a 10 % de DETR en plus. La participation de la ville est moindre en démarche HQE.

La délibération est adoptée par **30 voix pour**.